

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 décembre 2023



30 défis pour l'eau face à l'urgence climatique Nouveau plan de bassin d'adaptation au changement climatique pour le bassin Rhône-Méditerranée (2024-2030)

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, réuni à Avignon le 8 décembre 2023 sous la présidence de Martial Saddier, président du conseil départemental de la Haute-Savoie, a adopté son nouveau plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Il donne une trajectoire pour les 7 ans à venir pour agir plus vite et plus fort dans le domaine de l'eau face à l'urgence climatique.

Le PBACC s'inscrit dans le cadre du plan Eau qui vise une réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030. Afin d'accompagner les projets des acteurs des territoires, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse augmente ses aides de 65 M€ dès l'année 2024.

Premier en France à se doter d'un Plan de bassin d'adaptation au changement climatique dès 2014, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a révisé ce document stratégique afin d'accélérer l'action pour préserver les ressources en eau. Ce plan mobilise tous les acteurs de l'eau, collectivités, agriculteurs, industriels, mais aussi les particuliers, et permet de répartir l'effort collectif de réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030.

[Deux innovations majeures du PBACC : des diagnostics de vulnérabilité pour des stratégies locales et 30 défis à relever collectivement d'ici 2030

De façon inédite, des **cartes de vulnérabilité au changement climatique, déclinées pour chacun des 192 territoires** qui constituent le bassin Rhône-Méditerranée, permettent d'identifier leur degré de vulnérabilité pour les 5 enjeux fondamentaux liés au réchauffement climatique : la baisse de la disponibilité en eau, la perte de biodiversité, l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et l'amplification des risques naturels liés à l'eau. Ces cartes constituent un outil sans précédent pour identifier les enjeux dominants à l'échelle locale. Elles permettent de construire des **stratégies d'adaptation locales** et de viser les actions les plus efficaces à mettre en œuvre selon le profil de vulnérabilité de son territoire.

Le plan fournit également par enjeu **un panier de solutions** telles que l'organisation du partage de l'eau, la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau, l'infiltration de l'eau dans les sols, la maîtrise des pollutions, la prévention des inondations...

Le bassin Rhône-Méditerranée, l'un des plus exposés au niveau mondial aux effets du changement climatique

La **température moyenne de l'air** a déjà augmenté de +1,8°C sur la période 1960-2020 dans le bassin du Rhône. Les températures pourraient augmenter de 2,3 °C d'ici 2050.

En 60 ans, **les sols se sont asséchés**, en moyenne annuelle, de + 18 % à + 37 %. C'est à l'échelle mondiale l'un des secteurs où les sécheresses seraient les plus fréquentes et les plus marquées à l'horizon 2050.

Les **précipitations annuelles** n'ont pas significativement diminué sur la période 1960-2020, mais les projections envisagent un bassin coupé en deux, avec une tendance sensible à l'augmentation au nord et à la baisse au sud.

Les chutes de neige ont diminué en moyenne de 10 % en 60 ans et vont encore diminuer, au profit des pluies : de -20 % à -40 % selon les secteurs à l'horizon 2050.

Les débits d'étiage des cours d'eau vont continuer à baisser au cours des prochaines décennies, de l'ordre de -10 à -60 % à l'horizon 2050. Concernant les crues, le **risque d'inondation augmentera de +10% à 18% du débit de pointe centennal** sur l'Europe de l'Ouest.

L'élévation du niveau de la mer devrait continuer avec une hausse de +15 à +30 cm d'ici 2050 et +30 cm à +1,1 m d'ici 2100.

Source : agence de l'eau – DREAL délégation de bassin

Autre nouveauté du nouveau plan : **30 défis à relever collectivement**, chiffrés et mesurables. Ils définissent le cap, l'ambition à atteindre et autant d'indicateurs pour évaluer l'action. Par exemple, afin de réduire la sensibilité des territoires à la baisse de la disponibilité en eau, le plan propose 9 défis dont la réduction de 10 % des prélèvements en eau tous usages confondus, ou la réutilisation des eaux usées traitées via 250 projets. Pour limiter l'assèchement des sols, un des défis consiste à planter 3000 km de haies.

2014-2024, 10 ans déjà d'adaptation au changement climatique

Depuis 2014, date du lancement du premier plan de bassin d'adaptation au changement climatique, 85% des 62 mesures sont engagées et financées par l'agence de l'eau

[S'adapter au changement climatique, les enjeux dominants par territoire

En Bourgogne-Franche-Comté, le partage de l'eau concerne des nouveaux territoires comme par exemple l'Ognon, l'Allan ou une partie du Doubs auparavant épargnés par le manque d'eau. Le plan indique également des vulnérabilités élevées pour la biodiversité et la qualité de l'eau sous l'effet des dégradations de cours d'eau ou zones humides.

Dans les Alpes, en moyenne montagne et dans le piémont un des enjeux dominants est la perte de la biodiversité, en haute-montagne la vulnérabilité est forte pour les risques naturels liés à l'eau et l'assèchement des sols.

Le sud et le littoral font face à des problèmes de disponibilité en eau, y compris sur les secteurs auparavant à l'équilibre comme par exemple la Durance aval ou le Verdon et les territoires très urbanisés sont vulnérables sur les enjeux de biodiversité humide, qualité d'eau et inondation.

Rendez-vous sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/eau-et-climat pour consulter le diagnostic de la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique sur le bassin Rhône-Méditerranée : cartes par enjeux, tableau des données de sensibilité, d'exposition et de vulnérabilité.

L'exemple de la Saône amont

Le territoire Saône amont (nord de Vesoul en Haute-Saône) est vulnérable à la détérioration de la biodiversité aquatique et à l'assèchement des sols.

Les solutions :

- . préserver ou restaurer des milieux aquatiques
- . infiltrer l'eau, préserver la réserve utile des sols et réduire l'évaporation.

	Degré de vulnérabilité
Baisse de la disponibilité en eau	modérée
Perte de biodiversité aquatique	élevée
Perte de biodiversité humide	élevée
Assèchement des sols	élevée
Détérioration de la qualité d'eau	modérée
Risques naturels liés à l'eau	modérée

[65 millions d'euros d'aides supplémentaires de l'agence de l'eau dès 2024

Pour engager la mise en œuvre du Plan eau, le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a voté une augmentation de ses aides de **65 millions d'euros pour l'année 2024**, dernière année de son 11^e programme d'intervention, destinés à :

- **sécuriser l'alimentation en eau potable** et réduire les fuites dans les réseaux les moins performants, notamment pour les communes ayant eu des tensions en 2022 (aide complémentaire de **35 M€**) ;
- **accompagner les économies d'eau** les plus significatives des industries et autres acteurs économiques sur tous les territoires mais également à soutenir l'émergence de projets d'adaptation innovants et ambitieux au changement climatique, qu'ils soient portés par des collectivités, des interprofessions – vins, fruits, hôtellerie de plein air, etc. – des chambres consulaires ou encore des industriels (aide complémentaire de **25 M€**) ;
- **préserver les zones humides** en soutenant les agriculteurs qui mettent en œuvre des mesures agroécologiques et climatiques (MAEC) sur ces milieux (aide complémentaire de **5 M€**).

Adoptées en anticipation de la mise en œuvre du 12^e programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau, ces décisions témoignent de la mobilisation totale de l'agence de l'eau et de sa capacité à adapter ses interventions pour apporter une réponse rapide sur les territoires aux enjeux majeurs du dérèglement climatique.

« Je me réjouis de l'adoption de ce plan par les membres du comité de bassin. Il s'agit maintenant d'accélérer l'action de façon massive, à tous les niveaux, afin de tenir une ambition collective de réduction de nos prélèvements en eau. J'invite tous les territoires à passer d'un monde où la ressource était globalement abondante à une posture volontaire et constructive de sobriété. Ce Plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030 donne le cap et les outils pour agir plus vite et plus fort ! »

Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

« La planète subit un réchauffement climatique rapide et global, avec des conséquences d'ores et déjà sévères. La révision du plan de bassin d'adaptation au changement climatique est nécessaire car l'heure n'est plus aux atermoiements. Il porte pleinement les ambitions du Plan eau en déclinant concrètement l'objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030. Pour accompagner financièrement les actions à mettre en œuvre, le plan Eau prévoit une augmentation conséquente des moyens des agences de l'eau, à hauteur de 475 millions d'euros par an, ce qui a permis à l'agence Rhône Méditerranée Corse de voter d'ores et déjà une augmentation de ses aides de 65 millions d'euros pour l'année 2024 »

Fabienne Buccio, Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

A propos du comité de bassin Rhône-Méditerranée

Le comité de bassin est une assemblée de 165 membres nommés pour 6 ans, formée à 40 % d'élus des collectivités territoriales, à 20 % d'usagers non professionnels de l'eau (pêcheurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs...) à 20% d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels...) et à 20 % de représentants de l'Etat. Le comité de bassin débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

Son président est élu par les membres du comité de bassin, parmi les élus locaux ou les personnalités qualifiées.

Les 2 vice-présidents sont élus également pour 3 ans par et parmi chacun des deux collèges des usagers non professionnels et professionnels.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :

Valérie Santini - 06 33 03 76 24 - valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens :

Laurence Nicolas - 06 64 50 59 50 - laurence@plus2sens.com

Quentin Péchoux - 06 65 48 67 77 - quentin@plus2sens.com

Marine Chevalier - marine@plus2sens.com – 04 37 24 02 58